

- faciliter les échanges de savoir-faire entre les responsables de jeunesse et d'autres professionnels travaillant avec des jeunes ;
- améliorer les conditions de travail et le statut des responsables de jeunesse ;

- ▶ les politiques nationales et locales doivent soutenir les organisations et les travailleurs de jeunesse – au besoin, en légiférant – pour les aider à dispenser une éducation non formelle et des programmes d'apprentissage de qualité ;
- ▶ il convient d'apporter une aide financière et matérielle durable aux travailleurs de jeunesse et à leurs organisations afin qu'ils disposent d'un environnement favorable pour dispenser des programmes d'éducation non formelle dans les quartiers défavorisés.

AMÉLIORATION DE L'ÉGALITÉ DES GENRES

Ces dernières décennies, l'attention portée dans le monde à l'égalité entre les femmes et les hommes s'est accrue. Malgré de réels progrès, beaucoup reste à faire pour éliminer toutes les formes de discrimination sexuelle. Les désavantages que subissent les filles et les femmes constituent une source majeure d'inégalité. Trop souvent, elles souffrent de discrimination en matière de santé, d'éducation, de représentation politique et sur le marché du travail, ce qui a des effets négatifs sur le développement de leurs capacités et de leur liberté de choix¹⁹.

Face à ces préoccupations, le Conseil de l'Europe a lancé le Programme sur l'égalité entre les femmes et les hommes en 2012, et la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes en 2014. Il a également créé une Commission pour l'égalité de genre afin de superviser la mise en œuvre de la stratégie. Les objectifs généraux de la stratégie consistent à « assurer la promotion et l'autonomisation des femmes pour atteindre la réalisation effective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les États membres du Conseil de l'Europe » et à « renforcer l'impact et la visibilité des normes en matière d'égalité en soutenant leur application dans les États membres grâce à une panoplie de mesures, dont l'adoption d'une approche intégrée de l'égalité et des initiatives dans un certain nombre de domaines prioritaires ».

Pour mesurer les progrès de la mise en œuvre de la stratégie, cinq objectifs prioritaires ont été sélectionnés :

- ▶ lutter contre les stéréotypes et le sexisme ;
- ▶ prévenir et combattre la violence faite aux femmes ;
- ▶ garantir aux femmes l'égalité d'accès à la justice ;
- ▶ assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique ;
- ▶ intégrer les questions d'égalité dans toutes les politiques et mesures.

La Charte sociale européenne reconnaît elle aussi (partie I, paragraphe 20) le droit à l'égalité entre les femmes et les hommes sur le lieu de travail : tous les travailleurs ont droit à l'égalité de chances et de traitement en matière d'emploi et de profession, sans discrimination fondée sur le sexe.

19. L'indice d'inégalité de genre IIG du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Rapports sur le développement humain, <http://hdr.undp.org/fr/content/lindice-din%C3%A9galit%C3%A9s-de-genre-iig>, consulté le 1^{er} septembre 2016. Voir également PNUD, 2015.



Bulwell Riverside Centre, Nottingham (Royaume-Uni)²⁰

Au Royaume-Uni, le Bulwell Riverside Centre, centre de jeunesse géré par le conseil municipal de Nottingham, a travaillé avec des jeunes à promouvoir une sensibilisation à la question des relations de violence, et ce au moyen de performances artistiques. Les œuvres d'art ainsi créées ont été présentées dans des écoles et des centres de jeunesse afin de sensibiliser la collectivité locale à la violence domestique.

20. Renseignements complémentaires : www.nottinghamcity.gov.uk, consulté le 1^{er} septembre 2016.



Reconnaissant que les jeunes femmes habitant des quartiers défavorisés sont davantage exposées au risque d'exclusion sociale et de discrimination et que, de ce fait, elles ont besoin d'une aide renforcée pour pouvoir exercer leurs droits sociaux, la recommandation appelle les États membres à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et à améliorer l'accès aux droits sociaux, et ce par les actions suivantes :

- ▶ encourager les jeunes parents (en particulier les mères) des quartiers défavorisés à poursuivre ou à reprendre des études ou une formation ;
- ▶ encourager ces jeunes parents (en particulier les mères) à chercher un emploi – ce qui pourrait donner lieu à différentes aides, notamment des prestations et des services d'aide à la garde des enfants ;
- ▶ offrir aux jeunes des quartiers défavorisés des occasions de soulever publiquement des sujets qui les préoccupent, ainsi que de participer à des organisations de jeunesse, à des activités politiques et à la société en général ;
- ▶ donner la possibilité aux jeunes d'exercer des responsabilités au sein de leurs communautés – par exemple par le biais d'organisations de jeunesse féminines et masculines, du travail de jeunesse mixte et d'initiatives d'égalité entre les sexes pour les jeunes garçons/hommes.